

2020 | Rapport Caractérisé BNP Paribas Cardif

Actifs (Md€) : 268 Md€

Part des Actifs couverts (%) : 94

Catégorie : Assurance

Sources: Rapport article 173 2020





Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

Sommaire

Pilier I Gouvernance et Stratégie Climatiques.....	7
1. Actifs et activités.....	7
1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat.....	7
1.1.1. Classes d'actifs considérées.....	7
1.1.3. Tableau des analyses climat.....	7
1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité.....	8
1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition.....	8
1.3. Part verte taxonomique et part fossile (anticipation réglementaire).....	8
1.3.1. Part taxonomique.....	8
2. Gouvernance des enjeux climatiques.....	8
2.1 Supervision.....	8
2.1.1 Instance responsable de la supervision.....	8
2.2. Préparation et suivi.....	8
2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat.....	8
2.2.3 Relations organisationnelles.....	9
2.5. Adhésions.....	9
2.5.1 Initiatives climatiques.....	9
2.5.2 Groupe de travail.....	9
3. Stratégie climat.....	9
3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.....	9
3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement.....	9
3.2. Politiques d'exclusion liées au climat.....	10
3.2.2 Cadre de mise en œuvre.....	10
3.2.3 Seuils et suivi.....	10
3.3. Stratégie d'impact pour contribuer à la Transition vers une économie bas carbone.....	11
3.3.1 Stratégie d'impact.....	11
3.4. Objectifs climatiques fixés.....	11
3.4.1 Tableau des objectifs fixés.....	11
3.4.2 Choix et cohérence des objectifs.....	11



3.4.3 Suivi des objectifs climatiques et positionnement	12
4. Construction d'une résilience à long terme.....	12
4.3 Transparence sur la résilience de la stratégie d'investissement de l'organisation.....	12
4.3.2 Intégration des résultats de l'évaluation des risques (Pilier II) et de l'analyse d'alignement (Pilier III).....	12
5. Intégration du climat dans l'investissement.....	12
5.1 Place du climat dans l'ESG.....	12
5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C).....	12
5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C).....	13
5.1.3 Dispositif de sélection additionnel spécifique au Climat (ESG + C).....	13
5.2 Gestion déléguée.....	13
5.2.1 Cadre du mandat.....	13
5.3 Climat dans les investissements thématiques.....	14
5.3.1 Sélection des obligations vertes et des prêts verts.....	14
5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE.....	15
6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat.....	15
6.1 Exercice des droits de vote.....	15
6.1.2 Bilan des votes liés au climat.....	15
6.2 Engagement auprès des émetteurs.....	15
6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial.....	15
7. Développement d'une expertise interne.....	16
7.1 Compétence et formation des équipes et des administrateurs.....	16
7.1.1 Equipes Formées.....	16
7.2 Efforts déployés.....	16
7.2.1. Ressources techniques.....	16
Pilier II Incidences sur les investissements.....	17
1. Identification.....	17
1.1. Risques & opportunités identifiés.....	17
1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés.....	17
1.2. Risques & Opportunités analysés.....	17
1.2.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats.....	17
2. Explications propre à chaque risque / opportunité analysé.e.....	17
2.1. Méthodes et indicateurs (1).....	17
2.1.1. Méthode / outil utilisé.....	17
2.1.2. Cadre de comparaison / scénarios utilisés.....	18
2.1. Méthodes et indicateurs (2).....	18
2.1.1. Méthode / outil utilisé.....	18
2.1.2. Cadre de comparaison / scénarios utilisés.....	18
2.3. Résultats (1).....	18



2.3.1. Communication des résultats.....	18
2.3.2. Explication des résultats.....	18
2.3.3. Suivi historique	18
2.3. Résultats (2).....	19
2.3.1. Communication des résultats.....	19
2.3.2. Explication des résultats.....	19
3. Impacts financiers et transparence sur les stress tests	19
3.2. Méthodes de stress test.....	19
3.2.1. Explication du stress test retenu	19
3.2.2. Scénario(s) utilisé(s).....	19
3.4. Résultats de stress test.....	20
3.4.1. Communication des résultats	20
4. Plan d'amélioration continue.....	20
4.1. Limites.....	20
4.1.2. Des méthodes utilisées	20
4.2. Pistes d'amélioration	20
4.2.1. De la démarche.....	20
4.2.3. De couverture.....	20
Pilier III Incidences des investissements.....	21
1. Identification.....	21
1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques	21
1.1.1. Tableau des expositions étudiées.....	21
1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (1).....	21
1.2.1. Méthodes.....	21
1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (2).....	21
1.2.1. Méthodes.....	21
1.2.2. Données et cadre	22
1.2.3. Résultats et suivi.....	22
1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (3).....	22
1.2.1. Méthodes.....	22
1.2.2. Données et cadre	23
1.2.3. Résultats et suivi.....	23
1.3. Incidences analysées	23
1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats.....	23
1.3.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope).....	23
2. Emissions de GES induites par les investissements.....	24
2.1. Emissions de GES.....	24
2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu	24
2.1.4. Explication des méthodologies retenues.....	24



2.2. Explication des données.....	25
2.2.2. Données estimées.....	25
2.3. Suivi et analyse.....	25
2.3.1. Analyse des émissions de GES.....	25
2.3.1. Communication des résultats.....	26
2.3.2. Suivi.....	26
3. Explications propre à chaque analyse d'alignement.....	26
3.1. Méthodes et indicateurs (1).....	26
3.1.1. Méthode / outil utilisé.....	26
3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé.....	26
3.1.3. Explication des choix.....	26
3.1. Méthodes et indicateurs (2).....	27
3.1.1. Méthode / outil utilisé.....	27
3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé.....	27
3.1.3. Explication des choix.....	27
3.2. Données (1).....	27
3.2.1. Couvertures et périmètres.....	27
3.2. Données (2).....	28
3.2.1. Couvertures et périmètres.....	28
3.3. Résultats (1).....	28
3.3.1. Communication des résultats.....	28
3.3.2. Explication des résultats.....	28
3.3.3. Suivi historique.....	28
3.3. Résultats (2).....	28
3.3.1. Communication des résultats.....	28
3.3.3. Suivi historique.....	28
4. Explications propre à chaque estimation d'impact des émetteurs.....	29
4.1. Méthodes et indicateurs (1).....	29
4.1.1. Méthode / outil utilisé.....	29
4.1.3. Explication des choix.....	29
6. Plan d'amélioration continue.....	29
6.1. Limites.....	29
6.1.2. Des méthodes utilisées.....	29
Pilier IV Transparence & Communication.....	31
1. Format et efforts de présentation de l'exercice.....	31
1.1 Consolidation des informations relatives au climat.....	31
1.1.1 Forme du rapport.....	31
1.2 Structure de publication des informations.....	31
1.2.2 Table de concordance.....	31



1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs.....	31
1.3.2. Liste / tableau des KPI et résultats d'analyses.....	31
1.4. Visualisation des enjeux et des structures.....	31
1.4.1. Actifs.....	31
1.5. Eléments de pédagogie.....	31
1.5.1. Sur les enjeux climatiques.....	31
1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés.....	31
2. Communication sur le climat.....	32
2.1. Stratégie de communication (relative au climat).....	32
2.1.1. Stratégie de communication.....	32
2.1.2. Leviers de communication.....	32



Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

1. Actifs et activités

1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat

1.1.1. Classes d'actifs considérées

"Au 31 décembre 2020, 264 milliards d'euros d'actifs étaient gérés à travers le monde, répartis entre les Fonds généraux et les unités de compte proposées aux assurés .

Les principaux fonds généraux situés en France, en Italie et au Luxembourg représentent respectivement 124 milliards, 23 milliards et 10 milliards d'euros en valeur de marché.

Les unités de compte totalisent 79 milliards d'euros à travers le monde dont 43 milliards d'euros en France." (Rapport Art. 173, p.9)

"Le rapport traite principalement de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement responsable de BNP Paribas Cardif dans **son fonds général France**. Il donne aussi un aperçu de la prise en compte de cette stratégie dans les unités de compte en France et de son déploiement dans les fonds généraux à l'international." (ibid., p.10)

La répartition du fonds général France par classe d'actifs est détaillée dans le tableau.

Tableau des actifs couverts par l'exercice

<i>Classes, Fonds, poches</i>	<i>Montant des encours</i>	<i>Poids sur le total des actifs sous gestion / détenus</i>
Actions	NC	2%
Fonds Actions	NC	9%
Obligations d'Etat	NC	32%
Obligations privées	NC	41%
Fonds obligataires	NC	4%
Fonds de private equity, d'infrastructures et de dette privée	NC	4%
Immobilier	NC	7%
Court terme	NC	<1%
Autres	NC	1%

1.1.3. Tableau des analyses climat

Tableau des analyses climat

<i>Classes, Fonds, poches</i>	<i>Risque / Opportunité physique</i>	<i>Risque / Opportunité de transition</i>	<i>Alignement</i>	<i>Estimation d'impact (émetteur)</i>	<i>Estimation d'impact (entité)</i>
Actions et obligations d'entreprise	score de risque	Ebitda à risque	Température (en °C)	NC	NC
Actions et obligations d'entreprises productrices d'électricité	NC	NC	Alignement des mix énergétiques aux mix énergétiques 2°C	NC	NC
Obligations vertes	NC	NC	NC	Emissions évitées (en tCO2eq/M€ investi)	NC



1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité

1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition

Tableau des actifs / produits considéré(s) par l'entité comme soutenant la Transition

Classes, Fonds, poches	Description	Montant	Poids
Obligations vertes	NC	3 926 M€	NC
Fonds Actions	NC	587 M€	NC
Fonds Obligataires	NC	121 M€	NC
Fonds Private Equity / Infrastructure / Dette	NC	569 M€	NC
Immobilier	NC	2946 M€	NC
Total		8149 M€	NC

1.3. Part verte taxonomique et part fossile (anticipation réglementaire)

1.3.1. Part taxonomique

"Ces pourcentages expriment une mesure d'éligibilité basée sur les activités économiques dans la classification européenne « NACE » selon la méthodologie de Trucost. En effet, il ne s'agit pas encore d'une mesure totale d'alignement étant donné que la méthodologie de la taxonomie européenne n'est pas encore stabilisée." (Rapport Art. 173, p.68)

Tableau des parts taxonomiques & fossiles (29 LEC)

Classes, Fonds, poches	Part taxonomique	Part fossile (29 LEC)
Actions	33%	NC
Obligations d'entreprise	18%	NC
Actions + Obligations d'entreprise	19%	10%

2. Gouvernance des enjeux climatiques

2.1 Supervision

2.1.1 Instance responsable de la supervision

Identification de la plus haute instance

"Les instances dirigeantes de BNP Paribas Cardif définissent la stratégie et participent au déploiement de la politique du Groupe BNP Paribas. Elles veillent à son application dans la stratégie d'investissement responsable de l'assureur." (Rapport Art. 173, p.19)

2.2. Préparation et suivi

2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat

Dispositif de suivi mis en place

Sans préciser la place du climat dans les enjeux extra-financiers, BNP Paribas Cardif indique : "Toutes les équipes de la Direction de Gestion d'Actifs sont impliquées dans la prise en compte des enjeux extra-financiers dans les processus d'investissement.

- Les gérants suivent l'évolution des indicateurs ESG sur leurs outils de gestion grâce à des reportings dédiés. Des réunions périodiques entre les équipes de gestion des trois principaux Fonds généraux (France, Italie, Luxembourg) permettent de faire évoluer le dispositif et de sensibiliser les gérants aux nouveaux enjeux extra-fi nanciers et réglementaires.
- Les équipes de contrôle de la gestion d'actifs vérifient l'application et le respect des politiques sectorielles et des exclusions sur les investissements (stocks et flux).
- Un coordinateur des investissements responsables suit les évolutions de l'environnement extra-fi nancier et de la réglementation. Il veille à leur prise en compte au sein de la Direction de Gestion d'Actifs.

Ce suivi opérationnel se fait en liaison avec les autres fonctions de l'entreprise :



- les équipes RSE de BNP Paribas Cardif pour l'intégration avec la stratégie RSE de l'entreprise, la coordination avec la politique du Groupe BNP Paribas, la coordination transverse ;
- les directions des risques, de la conformité et du juridique pour ce qui concerne en particulier les contrôles et le respect des réglementations." (Rapport Art. 173, p.19)

2.2.3 Relations organisationnelles

Relations organisationnelles

Sans préciser la place du climat dans les enjeux extra-financiers, BNP Paribas Cardif indique : "La gouvernance s'articule autour du Conseil d'Administration et de comités impliquant directions et équipes opérationnelles (gestion d'actifs, RSE, risques, conformité, finance-actuariat)." (Rapport Art. 173, p. 19)

2.5. Adhésions

2.5.1 Initiatives climatiques

"Signataire depuis 2016 des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable), BNP Paribas Cardif participe à la diffusion des bonnes pratiques d'investissement responsable." (Rapport Art. 173, p.15)

Outre les PRI, BNP Paribas Cardif a adhéré aux initiatives suivantes:

- 2013 : Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, initiée par le Plan Bâtiment Durable
- 2017 : Observatoire de l'immobilier Durable (OID)
- 2020 : CDP

BNP Paribas Cardif publie l'historique de ces adhésions dans une frise chronologique (Voir Illustration, *ibid.*, p.15)

Par ailleurs, BNP Paribas Cardif indique avoir participé à une autre initiative de place : "Dans le cadre de son action pour le climat, BNP Paribas Cardif a participé au lancement des « fonds climat » innovants et ambitieux. Douze investisseurs institutionnels, coordonnés par la Caisse des Dépôts, se sont réunis afin de trouver une méthodologie qui permettrait d'aligner les portefeuilles financiers des investisseurs avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Trois fonds avec des méthodologies de gestion différentes ont ainsi été sélectionnés. Deux stratégies d'actions européennes d'environ 230 millions d'euros chacune, développées par Sycomore et Amundi, ont été retenues. Le fonds obligataire est géré par HSBC GAM avec environ 125 millions d'euros sous gestion." (*ibid.*, p.51)

Plus de précisions sont apportées sur cette initiative dans une infographie (voir Schéma, *ibid.*, p.51)

2.5.2 Groupe de travail

"BNP Paribas Cardif s'implique dans des groupements d'intérêts et des initiatives qui oeuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement. Il participe de façon active aux travaux de la Fédération Française de l'Assurance." (Rapport Art. 173, p.15)

3. Stratégie climat

3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement

BNP Paribas Cardif n'a pas formalisé de stratégie climat.

Toutefois, la démarche RSE de l'entreprise s'articule autour de quatre piliers, qui se déclinent en treize engagements. L'un de ces engagements est directement lié au climat : "Action contre le réchauffement climatique" (Rapport Art. 173, p.11)



3.2. Politiques d'exclusion liées au climat

3.2.2 Cadre de mise en œuvre

Charbon

Définition

"Stratégie de sortie définitive du charbon thermique" (Rapport Art. 173, p. 41)

Explication des choix

"Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), en 2019, le charbon représentait 38,5% du mix énergétique mondial et reste la source la plus utilisée pour produire de l'électricité dans le monde. Il est primordial de réorienter les sources de production d'électricité vers des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre." (ibid., p.41)

Périmètre couvert par la politique d'exclusion

"En 2021, l'assureur applique ces exclusions pour ses actifs détenus en direct (dans les fonds généraux France, Italie et Luxembourg) et à l'ensemble des filiales majoritaires à l'internationale." (ibid., p. 42)

Pétrole & Gaz non conventionnels

Définition

"BNP Paribas Cardif applique la politique sectorielle sur le pétrole et le gaz non conventionnels du Groupe BNP Paribas.

Cette politique couvre le pétrole de schiste et le gaz de schiste, les sables bitumineux et les ressources pétrolières et gazières situées en mer dans la région de l'Arctique." (ibid., p.43)

L'entreprise détaille les activités concernées par cette politique d'exclusion, sans préciser de seuil chiffré :

"Ainsi les exclusions d'investissements concernent :

- Les entreprises d'exploration et de production pour lesquelles le pétrole et le gaz non conventionnels représentent une part importante de leurs réserves totales ;
- Les entreprises diversifiées pour lesquelles l'exploration et la production de pétrole et de gaz non conventionnels représentent une part importante de leur revenu total ;
- Les entreprises de trading pour lesquelles les ressources pétrolières et gazières non conventionnelles représentent une part importante de leur portefeuille d'activités ;
- Les entreprises qui possèdent ou opèrent des pipelines ou des terminaux d'exportation de GNL alimentés par un volume important de pétrole et gaz non conventionnels." (ibid., p. 43)

3.2.3 Seuils et suivi

Charbon

Description des seuils appliqués et des horizons associés

"En 2020, BNP Paribas Cardif a renforcé sa politique d'exclusions liées au charbon thermique sur quatre points :

- Exclusion des développeurs : nouveaux projets (mines de charbon, infrastructures liées au charbon, centrales électriques à base de charbon thermique, capacités de transport) ;
- Ajout de nouveaux critères et seuils : réduction progressive jusqu'en 2030 et 2040 :
 - > seuils absolus, en millions de tonnes, lorsqu'il s'agit d'entreprises minières, en Gigawatts pour la génération effective d'un énergéticien ;
 - > seuils relatifs, en pourcentage du chiffre d'affaires ;
- Evolution de la zone géographique : sortie définitivement du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.



- Exclusion des entreprises de logistique (transport et stockage de charbon thermique) : selon des seuils en relatif du pourcentage du chiffre d'affaires.

Pour établir cette liste d'exclusions, l'assureur utilise les données de la « Global Coal Exit List - GCEL » de l'ONG – Urgewald ainsi que les données de l'agence extra-financière V.E (Vigeo Eiris)." (Rapprt Art. 173, p.42)

Le calendrier de sortie est détaillé dans un tableau (Voir Tableau, ibid., Annexe 3 , p. 79)

3.3. Stratégie d'impact pour contribuer à la Transition vers une économie bas carbone

3.3.1 Stratégie d'impact

Description de la démarche d'impact

Un des objectifs de BNP Paribas Cardif est de développer des investissements à impact positif : "La recherche d'actifs à impact positif vient compléter et renforcer notre stratégie d'investisseur responsable" (Rapport Art. 173, p.65)

L'entreprise précise sa définition de ces investissements :

"Ces derniers se définissent comme des investissements réalisés avec l'intention de générer un impact social, sociétal et/ou environnemental positif et mesurable, tout en générant un retour sur investissement. Trois critères sont habituellement utilisés :

- L'intentionnalité : correspond à la volonté explicite de l'investisseur de contribuer à générer un bénéfice social ou environnemental mesurable ;
- L'additionnalité : est l'action ou la contribution particulière et directe de l'investisseur permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités ;
- La mesurabilité : se réfère à des indicateurs d'impact qui sont utilisés et communiqués dans des évaluations et rapports d'impact.

Il convient de souligner que le critère d'additionnalité est souvent difficile à appréhender, en particulier, pour les actifs cotés, du fait d'un manque de données, et ne peut être vérifié systématiquement." (ibid., p. 64)

3.4. Objectifs climatiques fixés

3.4.1 Tableau des objectifs fixés

Tableau des objectifs fixés

Dimension	Cible & unité	Délai	Couverture d'application	Cadre scientifique	Ecart / atteintes
Réduction de consommation énergétique des bâtiments	- 30% kWh/m ² -40% kWh/m ² -50% kWh/m ² -60% kWh/m ²	entre 2011 et 2020 entre 2011 et 2030 entre 2011 et 2040 entre 2011 et 2050	Portefeuille Immobilier	NC	Objectif dépassé avec une consommation énergétique réduite de 32% entre 2011 et 2020
Investissements à impact positif	5 Md€ en 5 ans 1Md€/an	entre 2019 et 2024	Tous les portefeuilles	NC	1,2 Mds d'euros investis en 2020, au-delà de l'objectif de 1 Mds d'euros
Sortie du charbon thermique	Arrêt total du financement du charbon thermique	2030 (OCDE) 2040 (Non-OCDE)	Actifs détenus en direct	AIE	NC

3.4.2 Choix et cohérence des objectifs

Explication des choix

L'objectif de 5Mds d'euros d'investissements à impact positif entre 2019 et 2024 vise des thématiques environnementales, sociales et multi-thématiques. La place des investissements à thématique climat n'est pas précisée.



3.4.3 Suivi des objectifs climatiques et positionnement

Transparence sur le suivi de l'atteinte des objectifs

BNP Paribas Cardif annonce avoir investi 1,2 Mds d'€ en 2020 dans des investissements à impact positif, sans préciser la place du climat dans ces investissements. L'entreprise décrit toutefois les secteurs investis : "la transition énergétique, l'efficacité énergétique, la valorisation des déchets ou la préservation de la biodiversité" (Rapport Art. 173, p.65)

4. Construction d'une résilience à long terme

4.3 Transparence sur la résilience de la stratégie d'investissement de l'organisation

4.3.2 Intégration des résultats de l'évaluation des risques (Pilier II) et de l'analyse d'alignement (Pilier III)

Intégration des résultats des analyses de risques et opportunités

BNP Paribas Cardif décrit l'utilisation des résultats d'analyse de risque physique de ses portefeuilles d'actions et obligations d'entreprise : "L'analyse permet d'identifier les entreprises à surveiller. Leurs stratégies climat seront particulièrement observées lors des prochaines campagnes d'évaluation de la performance extra-financière." (Rapport Art. 173, p.55)

5. Intégration du climat dans l'investissement

5.1 Place du climat dans l'ESG

5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)

Description du périmètre de l'analyse extra-financière

L'entreprise indique avoir augmenté sa couverture d'analyse ESG : "En 2020, BNP Paribas Cardif porte sa couverture d'analyse extra-financière à 94% des actifs (vs 89% en 2019). Cette augmentation s'explique principalement par une analyse du stock historique des fonds de private equity, d'infrastructure et de dette privée." (Rapport Art. 173, p. 21)

L'entreprise précise : "6% des actifs ne sont pas couverts par une analyse ESG : 4% sont en cours de couverture (stock historique de l'immobilier), et 2% sont des actifs pour lesquels une analyse ESG n'est pas adaptée (essentiellement monétaire et alternatifs). (ibid, p. 21)

BNP Paribas Cardif apporte des précisions quant à l'analyse extra-financière de ses actifs :

- Actions et Obligations d'entreprises :

--> Exclusions sectorielles (Voir 3.2 Politiques d'exclusion liées au climat)

--> Analyse ESG : utilisation de la méthode de l'agence Vigeo Eiris. Le climat est pris en compte dans la notation du pilier E, sans précision sur la pondération.

--> Filtre carbone (Voir 5.1.3 Dispositif de sélection additionnel spécifique au Climat (ESG + C))

- Obligations souveraines :

--> Analyse de la performance ESG des Etats : "L'Environnement prend en compte le mix énergétique du pays, l'empreinte carbone nationale ainsi que la ratification de traités, notamment celui sur l'Accord de Paris. L'analyse reflète aussi des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre, tels que les émissions de CO2 par rapport au produit intérieur brut." (ibid, p.26)

- Immobilier :

--> Le suivi ESG du parc immobilier détenu en direct se fait notamment grâce à des indicateurs directement liés au climat : "Outre le suivi des certifications et des labels, le pilier environnemental de la stratégie ESG



des biens immobiliers détenus en direct s'appuie aussi sur l'évolution des consommations énergétiques des bâtiments, leur empreinte carbone ainsi que le recours à l'électricité verte. BNP Paribas Cardif encourage également des modes de construction moins émissifs en CO2 (bâtiment en construction bois) et des conceptions moins énergivores (immeuble sans climatisation)." (ibid., p.28)

Description des données utilisées

- Pour les Actions et Obligations d'entreprises comme pour les obligations souveraines, BNP Paribas Cardif utilise les données et les méthodologies de Vigeo Eiris
- Pour les fonds, l'entreprise se renseigne grâce à des questionnaires

Description des résultats

Les résultats des analyses n'isolent pas les critères climat

5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C)

L'analyse extra-financière (Voir 5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)) fait partie du processus de sélection

5.1.3 Dispositif de sélection additionnel spécifique au Climat (ESG + C)

Description d'un dispositif de sélection spécifique au climat

BNP Paribas Cardif utilise un filtre additionnel dans pour l'analyse ESG de ses **actions et obligations d'entreprises détenues en direct (43% des actifs)** :

"Le filtre de transition carbone constitue la dernière étape du processus d'analyse extra-financière des actions et obligations d'entreprise détenues en direct. Il vient compléter les politiques d'exclusions sectorielles et l'analyse ESG. Ce filtre permet d'identifier les entreprises engagées dans la transition vers une économie bas carbone.

Ce filtre de transition carbone s'articule comme suit :

Une notation carbone qui classe les entreprises selon leurs émissions de carbone en tonnes équivalent CO2 (scope 1 et 2) exprimées en absolu. Les entreprises sont notées de A à D selon leur niveau d'empreinte carbone, par ordre croissant d'émissions. Les entreprises qui émettent moins de 1 million de tonnes de CO2 équivalent (notées A à B) sont incluses dans l'univers d'investissement.

Les entreprises notées C et D font l'objet d'une analyse supplémentaire grâce au score de stratégie de transition énergétique, qui évalue :

- la pertinence des politiques de transition énergétique ;
- la cohérence du déploiement de ces politiques." (Rapport Art. 173, p. 44)

BNP Paribas Cardif utilise les données de Vigeo Eiris.

Règles d'investissement qui en découlent

"Les entreprises qui émettent plus de 1 million de tonnes équivalent CO2 et qui ont un score de « transition énergétique » faible (inférieur à 30), sont exclues de l'univers d'investissement." (ibid., p.44)

Un schéma explicite le fonctionnement de cet indicateur (Voir Schéma, ibid., p.44)

5.2 Gestion déléguée

5.2.1 Cadre du mandat

BNP Paribas Cardif se trouve en position de mandant dans le cadre d'investissement via des fonds (Rapport Art. 173, p. 19).

Description de la prise en compte du climat dans le cadre des mandats existants



BNP Paribas Cardif décrit comment elle prend en compte l'ESG, y compris le climat, dans le cadre de la gestion déléguée :

- Fonds actions et fonds obligataires :

--> Sans préciser la place du climat, l'entreprise indique qu'elle évalue notamment "le niveau d'intégration des critères ESG dans le processus de gestion des fonds" et "l'application de politiques sectorielles dans le processus de gestion des fonds" (ibid., p.29)

- Fonds de PE, d'infrastructure et de dette privée :

--> Sans préciser la place du climat, l'entreprise indique que "La société de gestion et sa gouvernance sont analysées ainsi que la démarche ESG des fonds" (ibid., p.29)

- Fonds immobilier :

BNP Paribas Cardif ne précise pas la place du climat dans les évaluations mais indique :

--> "Pour les nouveaux investissements, le processus d'intégration des critères ESG est systématiquement examiné (certification/label, diagnostic de performance énergétique etc)." (ibid., p. 29)

--> "Pour les fonds existants, la mise en oeuvre du processus d'intégration des critères ESG se fait en deux temps : les sociétés de gestion sont d'abord questionnées sur leur processus par un questionnaire de matérialité ESG, puis ce sont les fonds gérés qui répondent à leur tour." (ibid., p.29)

- Pour les supports en unité de compte :

Sans préciser la place du climat dans l'évaluation, l'entreprise indique : "BNP Paribas Cardif interroge la société de gestion sur ses pratiques ESG via un questionnaire de « due-diligence »." (ibid., p.30)

Description de l'engagement auprès des sociétés de gestion

"L'engagement auprès des sociétés de gestion se fait en deux temps :

Un questionnaire spécifique qui est adressé aux sociétés de gestion sur leurs pratiques ESG. Il permet de cartographier précisément les pratiques d'exclusions sectorielles des sociétés de gestion et leur niveau d'intégration des critères ESG.

BNP Paribas Cardif analyse la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion grâce aux questionnaires des PRI. En effet, chaque année les signataires des PRI doivent rendre compte du respect des engagements pris. Pour ce faire, ils répondent à un questionnaire sur l'intégration des processus ESG dans leur stratégie générale d'investisseur. Les réponses sont accessibles aux membres des PRI via une plateforme dédiée.

En 2020, grâce au dialogue entre l'assureur et certaines sociétés de gestion, plusieurs fonds ont renforcé leur processus d'intégration ESG et d'exclusions sectorielles." (ibid., p. 38)

Par ailleurs, l'assureur donne un exemple concret de ce type d'engagement :

"Dans une approche collaborative avec la société de gestion, et en partenariat avec un autre investisseur, BNP Paribas Cardif a contribué à la transformation du processus de gestion d'un fonds dédié géré par Aviva Investors France. Ce fonds actions - renommé « Réserve Euro Climat » - se focalise désormais autour de l'ODD 13 (lutte contre le changement climatique) avec deux poches d'investissement qui sélectionnent des entreprises :

- qui fournissent des solutions pour s'adapter au changement climatique et pour en atténuer les effets ;
- qui révisent leur modèle économique pour faire face à un monde aux températures plus chaudes et à un environnement bas carbone." (ibid., p.38)

5.3 Climat dans les investissements thématiques

5.3.1 Sélection des obligations vertes et des prêts verts

Obligations vertes



"Les obligations vertes détenues par BNP Paribas Cardif financent principalement des projets en lien avec des infrastructures vertes, les bâtiments verts et les énergies renouvelables." (Rapport Art. 173, p. 70)

BNP Paribas Cardif décrit un investissement dans une obligation verte émise par l'énergéticien Danois Orsted :

"Ørsted, énergéticien danois, est aujourd'hui le plus important développeur mondial d'éoliennes off shore – représentant à lui seul, 29% de la capacité installée et des projets en construction dans le monde. Le financement permet de soutenir : des parcs éoliens off shore et autres énergies renouvelables, les bioénergies, le stockage d'énergie ainsi que les « smart grid »." (ibid., p.72)

5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE

Fonds d'infrastructures

BNP Paribas Cardif sélectionne des fonds d'infrastructure qui visent spécifiquement des projets verts liés à la transition énergétique et écologique. L'entreprise donne l'exemple du fonds Infragreen IV, géré par Rgreen :

"Ce fonds investit dans des sociétés dont l'objet principal est d'acquérir, de financer, de construire et d'exploiter des projets d'infrastructures en énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique. Les financements sont principalement alloués à des projets photovoltaïques ou éoliens dans l'espace européen." (Rapport Art. 173, p. 72)

6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat

6.1 Exercice des droits de vote

6.1.2 Bilan des votes liés au climat

Transparence des résultats globaux sur les résolutions liées aux enjeux climatiques

La place du climat dans les résolutions votées en 2020 est marginale : "En 2020, il y a eu peu de résolutions traitant des sujets environnementaux et climatiques." (Rapport Art. 173, p. 37)

6.2 Engagement auprès des émetteurs

6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial

Engagement individuel

Sans apporter plus de détail sur la place du climat dans les enjeux ESG traités, BNP Paribas Cardif indique : "L'assureur engage un dialogue constructif avec les entreprises dont il est actionnaire en les incitant à intégrer les enjeux ESG dans leur stratégie." (Rapport Art. 173, p.37)

Engagement collaboratif

"En 2020, BNP Paribas Cardif devient signataire du CDP apportant ainsi son soutien à la démarche. Le CDP promeut la transparence des données environnementales des entreprises. Chaque année, l'association collecte des données à l'aide de questionnaires pour recueillir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises, les chaînes d'approvisionnement, la gestion de l'eau ou la gestion des forêts." (ibid., p.37)

Engagement auprès des sociétés de gestion

Outre les engagements auprès des émetteurs, BNP Paribas Cardif promeut l'engagement auprès des sociétés de gestion (Voir P1 5.2.1 Cadre du mandat)



7. Développement d'une expertise interne

7.1 Compétence et formation des équipes et des administrateurs

7.1.1 Equipes formées

Sans apporter plus de détail sur la place du climat dans les formations, BNP Paribas Cardif indique : " Les équipes RSE, ainsi que de nombreuses ressources et formations liées à la RSE sont à la disposition de tous. Les formations sont plus spécialement déployées dans certaines fonctions cibles. Des évènements sont fréquemment organisés avec, pour certains, la participation d'experts invités à partager leurs connaissances sur des sujets environnementaux (réchauffement climatique, biodiversité) ou sociaux (inclusion autour du handicap, promotion de la diversité, soutien aux femmes etc)." (Rapport Art. 173, p.11)

7.2 Efforts déployés

7.2.1. Ressources techniques

Prestataires de données

Trucost, Vigeo Eiris, Carbone 4, Iceberg Datalab

Autres prestataires

I Care & Consult (accompagnement rédaction rapport)



Pilier II | Incidences sur les investissements

Analyse des risques & des opportunités climatiques

1. Identification

1.1. Risques & opportunités identifiés

1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés

Tableau d'identification des risques/opportunités

Risque / Opportunité identifié	Description et caractérisation	Périmètre associé	Description des canaux de transmission	Horizon de matérialisation	Indicateur
Risques physiques	"Evaluation des pertes potentielles liées à des événements climatiques (extrêmes – inondations, tempêtes ... ; ou tendanciels - hausse du niveau de la mer par exemple)	Actifs d'entreprise détenus en direct	NC	2050	Score de risque physique
Risques de transition	Evaluation des pertes liées à une dépréciation de la valorisation des entreprises ayant des activités « carbonées »	Actifs d'entreprise détenus en direct	NC	2025 / 2030	EBITDA à risque Exposition aux actifs échoués

1.2. Risques & Opportunités analysés

1.2.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats

Tableau des méthodes & résultats analysés (risques)

Dimension analysée	KPI et unité	Type d'indicateur (historique ou prospectif)	Fournisseur	Scénario / cadre de Comparaison	Horizon	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes
Risque physique	En score de risque (par décile)	Prospectif	Trucost	RCP 8.5	2050	86% des entreprises dans les 3 premiers déciles	Portefeuille actions et obligations d'entreprise	NC
Risque de transition - Hausse du prix du carbone	En coûts du carbone futurs alloués Ebitda à risque	Prospectif	Trucost	Prix du carbone élevé (\$120 en 2030)	2030 et 2050	NC 4%	Portefeuille actions et obligations d'entreprise	NC

2. Explications propre à chaque risque / opportunité analysé.e

2.1. Méthodes et indicateurs (1)

2.1.1. Méthode / outil utilisé

1 - Analyse risques physiques (Trucost)

Description de la méthode

"Pour ces risques, l'analyse a couvert sept aléas climatiques pouvant impacter les activités des entreprises présentes au sein du portefeuille : Incendies ; Vagues de froid ; Canicules ; Stress hydrique ; Inondations côtières ; Inondations ; Ouragans." (Rapport Art. 173, p. 54)

"Cette analyse permet de cartographier géographiquement les différents aléas auxquels sont confrontés les actifs physiques. Elle permet ainsi de mesurer un score de risque physique pour les entreprises. Ce score est compris entre 1, le risque minimum, et 100, le risque maximum." (ibid., p.54)



2.1.2. Cadre de comparaison / scénarios utilisés

Description et explication des scénarios utilisés

BNP Paribas Cardif indique utiliser le scénario le plus pessimiste du GIEC, le RCP 8.5 : "L'agence de notation extra-financière spécialisée dans l'environnement, Trucost, a procédé à une analyse à long terme de l'évolution de ces aléas climatiques, en s'appuyant sur un scénario de changement climatique fort. Ce scénario correspond à la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre si aucune mesure n'est prise. Il induirait un réchauffement de plus de quatre degrés d'ici 2100." (Rapport Art. 173, p.54)

2.1. Méthodes et indicateurs (2)

2.1.1. Méthode / outil utilisé

2 - Analyse risque de transition - Exposition au prix du carbone futur (Trucost)

Description de la méthode

Pour mesure l'exposition au prix du carbone futur, BNP Paribas Cardif alloue un prix du carbone aux entreprises en portefeuilles. Il en ressort deux indicateurs :

- "Coût en millions d'euros du carbone futur "alloué"
- "EBITDA à risque du portefeuille actions et obligations d'entreprise"

2.1.2. Cadre de comparaison / scénarios utilisés

Description et explication des scénarios utilisés

BNP Paribas Cardif indique utiliser un scénario "prix du carbone élevé", dans lequel le prix du carbone est "fixé à \$120 à horizon 2030.

Le portefeuille est analysé sur 3 horizons (2020, 2030, 2050).

2.3. Résultats (1)

2.3.1. Communication des résultats

BNP Paribas Cardif publie les résultats agrégés de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprise.

2.3.2. Explication des résultats

Description des résultats

"86% des entreprises du portefeuille actions et obligations sont faiblement exposées (les 3 premiers déciles). L'analyse des risques physiques révèle que le portefeuille est moins exposé aux risques physiques que l'indice composite de référence." (Rapport Art. 173, p. 54)

2.3.3. Suivi historique

Description des évolutions

L'entreprise décrit les évolutions vis-à-vis des aléas climatiques à laquelle ses portefeuilles sont les plus exposés : "Comme en 2019, le portefeuille de BNP Paribas est plus exposé aux incendies (technologies de l'information, biens de consommations et énergie), au stress hydrique (technologies de l'information, et producteurs d'électricité) et à la canicule (services de communication)." (Rapport Art. 173, p.55)



2.3. Résultats (2)

2.3.1. Communication des résultats

BNP Paribas Cardif publie les résultats agrégés de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprise.

2.3.2. Explication des résultats

Description des résultats

- Coût en millions d'euros du carbone futur "alloué"

"Le portefeuille est moins exposé que son indice de référence sur les 3 horizons analysés. Ce résultat reflète l'application stricte d'exclusions sectorielles successives et du filtre de transition carbone. En effet, ce dispositif permet de sélectionner des entreprises ayant amorcé une transition énergétique." (Rapport Art. 173, p.55)

- EBITDA à risque du portefeuille actions et obligations d'entreprise

"L'EBITDA à risque du portefeuille actions et obligations d'entreprise est très inférieur à celle de son indice composite de référence.

En 2020, l'exposition aux secteurs les plus vulnérables aux risques de transition représente en moyenne 4% des encours du portefeuille actions et obligations d'entreprise contre 9,4% pour l'indice composite de référence.

Les secteurs les plus exposés sont la construction et matériaux, l'énergie et les services aux collectivités (eau et électricité notamment).

Le poids dans les entreprises à risque (dont le ratio coûts du carbone futurs sur EBITDA dépasse 10%) du portefeuille de BNP Paribas Cardif, suivant le scénario prix du carbone élevé, est plus faible que dans l'indice composite de référence (11,5% contre 18,4%)." Rapport Art. 173, p. 56)

3. Impacts financiers et transparence sur les stress tests

3.2. Méthodes de stress test

3.2.1. Explication du stress test retenu

BNP Paribas Cardif annonce avoir participé au premier exercice de stress test organisé par l'ACPR.

Description de la méthode utilisée

"Les autorités de supervision contribuent à l'accélération de la prise en compte des risques climatiques par les assureurs. En 2020, BNP Paribas Cardif a participé au premier exercice pilote climatique organisé par l'ACPR pour sensibiliser le secteur des banques et des assurances françaises au risque climatique. Ce pilote vise à produire un bilan projeté à horizon 2050 selon 3 scénarios proposés par l'ACPR." (Rapport Art. 173, p. 53)

3.2.2. Scénario(s) utilisé(s)

Description et explication des scénarios

"Le premier scénario de référence correspond à une transition ordonnée (hausse graduelle et continue du prix du carbone) de l'économie française vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. Les deux autres scénarios sont des variantes incluant une hausse de prix du carbone nettement supérieure et qui se matérialise dès 2025 ou à partir de 2030." (Rapport Art. 173, p.53)



3.4. Résultats de stress test

3.4.1. Communication des résultats

BNP Paribas Cardif ne communique pas les résultats obtenus à l'occasion de cet exercice

4. Plan d'amélioration continue

4.1. Limites

4.1.2. Des méthodes utilisées

Risque physique

"Les résultats de cette analyse apportent un nouvel éclairage mais l'exhaustivité et la précision des données restent encore à améliorer." (Rapport Art. 173, p. 54)

4.2. Pistes d'amélioration

4.2.1. De la démarche

Stress Test climatique

"Le dialogue se poursuit avec le régulateur sur les méthodes et les résultats de ce qui ne constitue qu'une première étape dans l'analyse de l'impact des risques sur le bilan des assureurs." (Rapport Art. 173, p. 53)

4.2.3. De couverture

Pistes d'améliorations des couvertures des analyses des risques et opportunités

BNP Paribas Cardif souhaite élargir l'analyse des risques climatiques physiques à son portefeuille immobilier :

"Afin d'améliorer l'impact environnemental de son portefeuille immobilier, l'assureur mobilise plusieurs leviers d'action pour 2021-2022 :

Mettre en place un outil de cartographie d'analyse des risques climatiques physiques sur l'ensemble du patrimoine géré en direct. En fonction de cette cartographie et des caractéristiques des actifs, la vulnérabilité de chaque immeuble face aux différents aléas (vagues de chaleur, sécheresse, inondations...) peut être évaluée." (Rapport Art. 173, p.52)



Pilier III | Incidences des investissements

Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

1. Identification

1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques

1.1.1. Tableau des expositions étudiées

Tableau des expositions aux activités et énergies à enjeux

Dimension	Scénario / Cadre de comparaison	Fournisseur	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes	Utilisation / intégration
Part verte	Taxonomie Européenne	Trucost	32,5% 18,3% 19,3%	Actions Obligations d'entreprise Actions + Obligations d'entreprise	NC	NC
Mix énergétique (Part Renouvelable)	Scénario 2°C AIE	Trucost	32% 24%	Actions + Obligations d'entreprise Obligations souveraines	NC	NC
Mix énergétique (Part fossile)	Scénario 2°C AIE	Trucost	32% 27%	Actions + Obligations d'entreprise Obligations souveraines	NC	NC
Part brune (stranded assets)	NC	Trucost	10,40%	Actions + Obligations d'entreprise (76%)	NC	Risque de transition (exposition aux actifs échoués)

1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (1)

1.2.1. Méthodes

1 - Actifs échoués (Part brune)

"BNP Paribas Cardif analyse l'exposition du portefeuille actions et obligations d'entreprise aux énergies fossiles et à des actifs qui seraient dévalorisés lors du passage à une économie bas-carbone" (Rapport Art. 173, p.56)

"La méthodologie de Trucost identifie la part brune, pour évaluer l'exposition du portefeuille aux émetteurs ayant des activités extractives ou de production d'électricité à partir d'énergies fossiles." (ibid. p. 56)

BNP Paribas Cardif décrit la part brune comme : "la part des investissements d'un portefeuille qui finance des activités contraires à la transition vers une économie bas-carbone." (ibid., Glossaire, p.89)

1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (2)

1.2.1. Méthodes

2 - Mix électrique

- Pour les Actions et Obligations d'entreprise

Description de la méthode

"Au sein de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprise, BNP Paribas Cardif analyse le mix électrique des producteurs et distributeurs d'électricité. Le mix électrique représente la proportion des différentes sources d'énergie dans la production/ distribution d'électricité." (Rapport Art. 173, p.57)

"BNP Paribas Cardif compare le mix électrique des producteurs et distributeurs d'électricité par rapport au mix électrique présenté par l'AIE dans son scénario 2°C à horizon 2030 (Energy Technology Perspectives 2017)." (ibid., p. 58)



- Pour les Obligations souveraines

Description de la méthode

BNP Paribas Cardif analyse le mix électrique des pays et le compare au mix électrique présenté par l'AIE dans son scénario 2°C aux horizons 2025 et 2050 (ibid., Annexe 4, p. 83)

1.2.2. Données et cadre

Explication du cadre de comparaison choisi

Le scénario choisi (voir 1.2.1. Méthodes) "établit le mix énergétique nécessaire pour limiter le réchauffement de la température de la surface de la Terre à 2°C, suivant une allocation d'un budget carbone par secteur d'activité." (Rapport Art. 173, p.58)

1.2.3. Résultats et suivi

Actions et Obligations d'entreprise

Analyse des résultats

"Le mix énergétique des actifs de producteurs et distributeurs d'électricité en portefeuille est moins carboné que celui du scénario de référence de l'AIE.

Cette différence s'explique par :

- l'application de filtres sur l'univers d'investissement qui favorise la sélection d'entreprises ayant un mix électrique moins carboné (exclusions liées au charbon thermique et filtre carbone).
- la forte influence des politiques énergétiques des pays dans lesquels opèrent les entreprises sélectionnées. En effet, les producteurs d'électricité qui composent les portefeuilles sont majoritairement présents en Europe de l'Ouest, et notamment en France. Dans ces régions, l'énergie nucléaire et hydroélectrique est surreprésentée par rapport à la moyenne mondiale."(Rapport Art. 173, p. 58)

Analyse de l'évolution

"La part des énergies « pétrole et charbon » continue de diminuer de 13% en 2019 à 10% en 2020 au profit des énergies renouvelables. La part de ces dernières augmente significativement passant de 8% en 2019 à 14% en 2020 (+ 6 points)." (ibid., p. 58)

Obligations souveraines

Analyse des résultats

"BNP Paribas Cardif investit surtout dans des obligations émises par des États européens, pour l'essentiel la France, l'Espagne et l'Italie. Ces pays ont peu de charbon dans leur mix énergétique. De ce fait, la part du charbon dans le portefeuille d'obligations d'État est faible en comparaison avec le scénario de l'AIE. Le fonds général comprend une part importante d'obligations d'État émises par la France. Ceci explique que le mix énergétique soit composé d'une large part de nucléaire, qui est une source d'énergie faiblement carbonée." (ibid., Annexe 4, p. 83)

1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (3)

1.2.1. Méthodes

3 - Part Verte

Explication de la construction de l'indicateur d'exposition



"L'analyse de la part verte consiste à identifier la part du portefeuille (actions et obligations d'entreprise) liée à des activités contribuant à la transition énergétique et écologique." (ibid., p. 58)

1.2.2. Données et cadre

Explication du cadre de comparaison choisi

Le cadre de comparaison choisi est celui de la "taxonomie verte européenne" (Rapport Art. 173, p. 67)

BNP Paribas Cardif apporte plus de précisions quant à ce cadre :

En mars 2020, le groupe d'experts missionné par la Commission Européenne a publié son rapport final sur le projet de taxonomie européenne. Ce système de classification des activités économiques durables rend éligible à la part verte trois catégories d'activités :

- Les activités à faible intensité carbone, qui sont déjà compatibles avec une économie neutre en carbone en 2050 ;
- Les activités en transition, qui contribuent à une économie neutre en carbone en 2050 ;
- Les activités facilitatrices, qui permettent la neutralité carbone grâce à de fortes réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cette classification définit six grands enjeux environnementaux, dont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

La taxonomie permet ainsi à BNP Paribas Cardif d'identifier les entreprises les plus performantes et celles qui apportent des solutions innovantes pour la transition climatique. Elle crée ainsi un référentiel commun pour encadrer le marché des produits financiers dit « verts » ou « durables ». (ibid.,p.67)

1.2.3. Résultats et suivi

Analyse des résultats

"L'étude de Trucost sur les investissements, montre que les portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct de BNP Paribas Cardif affichent une exposition significative aux activités éligibles à la taxonomie verte européenne. Le pourcentage de chiffre d'affaires lié à ces activités est de 32,5% pour le portefeuille actions et de 18,3% pour le portefeuille d'obligations d'entreprise."

1.3. Incidences analysées

1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats

Tableau des méthodes & résultats analysés (incidences)

Dimension analysée	KPI et unité	Type d'indicateur (historique ou prospectif)	Fournisseur	Scénario / cadre de comparaison	Horizon	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes
Alignement 2°C - SB2A	Température (°C)	Prospectif	Iceberg DataLab	Scénario 2DS (AIE)	NC	2,6 °C 2,4°C	Actions Obligations d'entreprise	NC
Alignement 2°C - CIA	Température (°C)	Historique	Carbone 4	Scénario 2DS (AIE)	NC	3,5°C 2,9 °C	Actions Obligations d'entreprise	NC
Emissions évitées	tCO2eq/M€ investi	Historique/Prospectif	Trucost	NC	Cycle de vie	985 tCO2eq/M€ investi	Obligations vertes (70%)	NC

1.3.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope)

Evaluation multi-enjeux environnementaux

"BNP Paribas Cardif utilise un autre indicateur pour évaluer ses actifs d'entreprises : la contribution environnementale nette (Net Environmental Contribution ou NEC). Cet indicateur mesure la contribution d'une entreprise à la transition environnementale par rapport à son secteur de référence. La notation utilise



une échelle de -100% à +100% :

- 100% si l'activité a une performance environnementale égale à celle des activités vertes telles que définies par le label TEEC (énergies renouvelables, véhicules électriques, ...);
- 0% si l'activité a une performance environnementale correspondant à la moyenne de son secteur pour le même service rendu ;
- 100% si l'activité occasionne des dommages environnementaux parmi les plus importants de son secteur." (Rapport Art. 173, p.68)

"Par ailleurs, la NEC ne prend pas en compte uniquement le climat. D'autres enjeux, s'ils sont jugés matériels pour le secteur donné, sont également analysés : par exemple la biodiversité, la gestion des déchets, la qualité de l'air, etc." (ibid., p.69)

Immobilier

BNP Paribas Cardif suit les certifications HQE et BREEAM sur ces actifs immobiliers. Fin 2019, 55% des surfaces en gestion directe sont certifiées HQE, 4% des surfaces sont certifiées BREEAM. (Voir Graphique, ibid., p.28)

2. Emissions de GES induites par les investissements

2.1. Emissions de GES

2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu

Périmètre de déclaration retenu

BNP Paribas Cardif utilise trois indicateurs d'intensité et d'empreinte carbone de son portefeuille : intensité carbone (scope 1 + 2), empreinte carbone (scope 1 + 2), empreinte carbone (scope 1 + 2 + 3).

L'entreprise précise la définition des 3 scopes retenus, d'après le GHG Protocol :

"Les 3 niveaux du Scope 1,2,3 :

Scope 1 : Emissions directes de Gaz à effet de serre (provenant des installations fixes ou mobiles de l'entreprise) ;

Scope 2 : Emissions indirectes associées (consommation d'électricité, de froid et de chaleur) ;

Scope 3 toutes les autres émissions indirectes." (Rapport Art. 173, Annexe 4, p. 81)

Explication du choix de périmètre de déclaration retenu

"Le scope 3 offre une analyse plus complète mais est plus difficile à estimer en fonction des données disponibles." (ibid., p.47)

2.1.4. Explication des méthodologies retenues

- Intensité carbone:

Définition de l'unité choisie

"L'intensité carbone du portefeuille de BNP Paribas Cardif est calculée comme la somme des émissions de gaz à effet de serre rapportées au chiffre d'affaires des entreprises et pondérées par le poids de chacune d'entre-elles (en valeur de marché)." (Rapport Art. 173, Annexe 4, p.81)

Fournisseur

Vigeo Eiris

- Empreinte carbone



Définition de l'unité choisie

"L'empreinte carbone représente le montant d'émissions financées par le portefeuille. Elle est mesurée en tonne équivalent CO₂ par million d'euros investi. L'empreinte carbone fait la somme des émissions attribuées à chaque entreprise du portefeuille en fonction de la part relative de l'investissement (en Euro) en valeur d'entreprise" (ibid., Annexe 4, p. 82)

Fournisseur

Trucost

Choix de l'unité choisie

En choisissant cette unité, BNP Paribas Cardif anticipe la mise en application du Règlement SFDR : "L'empreinte carbone par million d'euros investi est un des indicateurs retenus dans la cadre de la mise en application du règlement européen SFDR" (ibid., Annexe 4, p. 82)

2.2. Explication des données

2.2.2. Données estimées

BNP Paribas Cardif fait appel à deux prestataires de données pour la mesure de l'intensité carbone et de l'empreinte carbone de ses portefeuilles (respectivement Vigeo Eiris et Trucost). Aucune précision n'est apportée quant aux données utilisées par ces tiers.

2.3. Suivi et analyse

2.3.1. Analyse des émissions de GES

Description des résultats

- Pour l'intensité carbone :

BNP Paribas Cardif fait le lien entre la baisse de l'intensité carbone de son portefeuille et ses dispositifs de sélection des émetteurs spécifiques au climat : "L'intensité carbone est estimée au 31 décembre 2020 à 80 teqCO₂/M€(CA) contre 102 teqCO₂/M€(CA) au 31 décembre 2019, soit une nouvelle baisse de 21,5%. Depuis 2017, l'intensité carbone a baissé de 78% contre 34% pour son indice de référence. Le filtre de transition carbone et les exclusions des entreprises de la filière du charbon thermique expliquent cet écart." (Rapport Art. 173, p. 48)

- Pour l'empreinte carbone :

--> Scope 1 + 2 + 3 : BNP Paribas Cardif met en avant son processus d'investissement responsable pour expliquer une meilleure performance que l'indice composite de référence : "La comparaison des empreintes carbone scopes 1, 2 et 3 (amont et aval) du portefeuille et de l'indice composite de référence montre que le portefeuille est 30% plus sobre en carbone que l'indice composite de référence. Ceci illustre la pertinence du processus d'investissement responsable." (ibid., p.48)

--> Scope 1 + 2 : L'entreprise compare son résultat à celui de son indice composite de référence : "L'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise a diminué de 33% en 4 ans. En 2020, l'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise est de 64 teq CO₂ par million d'euros investi, soit une empreinte carbone inférieure de 50 % à celle de son indice composite de référence." (ibid., Annexe 4, p. 83)

Explication des effets de portefeuille

- Pour l'empreinte carbone :

--> Scope 1 + 2 : "Cette performance du portefeuille s'explique par la sélection d'entreprises moins carbonées que son indice composite de référence, notamment sur deux secteurs carbointensifs : l'énergie et la construction." (ibid., Annexe 4, p. 84)



2.3.1. Communication des résultats

Pour les trois indicateurs, BNP Paribas Cardif publie les résultats agrégés de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprise.

2.3.2. Suivi

Actualisation annuelle du calcul des émissions induites

- Pour l'intensité carbone :

L'entreprise fait un suivi depuis 2017 de l'évolution des résultats (voir Tableau, Rapport Art. 173, p. 48)

- Pour l'empreinte carbone :

--> Scope 1 + 2 + 3 : Il s'agit d'un nouvel indicateur, pas de suivi particulier annoncé

--> Scope 1 + 2 : L'entreprise fait un suivi depuis 2017 de l'évolution des résultats (voir Graphique, ibid, Annexe 4, p.82)

3. Explications propre à chaque analyse d'alignement

3.1. Méthodes et indicateurs (1)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

1 - Méthode Science Based 2°C Alignement (SB2A), du cabinet Iceberg Data Lab (IDL)

Description de la méthode utilisée

"Les méthodologies prévoient l'analyse des performances climat des entreprises, puis leur comparaison à ce qu'elles devraient être dans un scénario bas carbone. L'écart de performance est alors converti en « température équivalente »." (Rapport Art. 173, p.49)

Comme l'autre méthode utilisée (CIA), l'approche SB2A couvre les scopes 1, 2 et 3 (si pertinent) et utilise le scénario "2DS" fourni par l'AIE.

Pour calculer l'alignement de la performance climatique du portefeuille, "SB2A mesure la sous/sur performance cumulée dans le temps par rapport au scénario de référence de l'AIE «2DS»." (ibid., p.49)

3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

Description du scénario utilisé

La méthodologie se base sur le scénario "2DS" de l'AIE.

3.1.3. Explication des choix

Choix de méthode

BNP Paribas Cardif décrit son choix de mesurer l'alignement 2°C via deux méthodologies distinctes : "Au-delà des mesures carbone d'une entreprise à un instant donné, les indicateurs de « température » analysent la performance carbone de l'entreprise de façon dynamique. En effet, ils incluent une étude de la trajectoire carbone passée de l'entreprise ainsi qu'une projection de sa performance dans le futur. Cette trajectoire de performance est comparée à un scénario de référence, reposant sur les objectifs de l'Accord de Paris en 2015, avec pour objectif de limiter le réchauffement climatique de la planète à moins de 2°C.

Pour appréhender cette performance, BNP Paribas Cardif utilise des indicateurs de « température », suivant deux méthodologies." (Rapport Art. 173, p. 49)



3.1. Méthodes et indicateurs (2)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

2 - Méthode Carbone Impact Analytics (CIA), du cabinet Carbone 4 en collaboration avec Mirova.

Description de la méthode utilisée

"Les méthodologies prévoient l'analyse des performances climat des entreprises, puis leur comparaison à ce qu'elles devraient être dans un scénario bas carbone. L'écart de performance est alors converti en « température équivalente ». " (Rapport Art. 173, p.49)

Comme l'autre méthode utilisée (SB2A), l'approche CIA couvre les scopes 1, 2 et 3 (si pertinent) et utilise le scénario "2DS" fourni par l'AIE.

Pour calculer l'alignement de la performance climatique du portefeuille, "CIA utilise une analyse d'écart à un instant donné" (ibid., p.49)

3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

Description du scénario utilisé

La méthodologie se base sur le scénario "2DS" de l'AIE.

3.1.3. Explication des choix

Choix de méthode

BNP Paribas Cardif décrit son choix de mesurer l'alignement 2°C de ses portefeuilles sans expliciter pourquoi elle a choisi telle ou telle méthode : "Au-delà des mesures carbone d'une entreprise à un instant donné, les indicateurs de « température » analysent la performance carbone de l'entreprise de façon dynamique. En effet, ils incluent une étude de la trajectoire carbone passée de l'entreprise ainsi qu'une projection de sa performance dans le futur. Cette trajectoire de performance est comparée à un scénario de référence, reposant sur les objectifs de l'Accord de Paris en 2015, avec pour objectif de limiter le réchauffement climatique de la planète à moins de 2°C.

Pour appréhender cette performance, BNP Paribas Cardif utilise des indicateurs de « température », suivant deux méthodologies." (Rapport Art. 173, p. 49)

3.2. Données (1)

3.2.1. Couvertures et périmètres

Explication sur la couverture des données

- Pour le portefeuille obligations d'entreprises :

BNP Paribas Cardif explique le taux de couverture plus faible que pour le portefeuille Actions : "Le secteur financier n'est pas couvert, du fait du peu de données disponibles sur les financements et investissements entrepris. Ceci explique la plus faible couverture du portefeuille obligataire, où le poids des institutions financières est important." (Rapport Art. 173, p.50)

Pour autant: "Les titres couverts par l'analyse (27%) contribuent à 85% de l'empreinte carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises. Les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre sont donc bien prises en compte." (ibid., p.49)



3.2. Données (2)

3.2.1. Couvertures et périmètres

Explication sur la couverture des données

"Les titres couverts contribuent à 84% de l'empreinte carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises. Les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre sont donc bien prises en compte." (Rapport Art. 173, p.49)

3.3. Résultats (1)

3.3.1. Communication des résultats

BNP Paribas Cardif publie les résultats par classe d'actifs : Actions, d'une part, Obligations d'entreprise, d'autre part

Par ailleurs, l'entreprise décrit dans une matrice les principaux secteurs contributeurs à la température du portefeuille actions et obligations d'entreprise en 2020. (Voir Tableau, Rapport Art. 173, p. 50)

3.3.2. Explication des résultats

Description des résultats

"Les températures de la méthodologie SB2A sont en hausse par rapport à 2020. Ceci s'explique notamment par une couverture beaucoup plus grande des portefeuilles. En effet, les secteurs de l'IT, textile, alimentation, et produits ménagers & personnels sont désormais couverts par la méthodologie, impactant à la hausse les températures moyennes." (Rapport Art. 173, p. 50)

3.3.3. Suivi historique

Période de suivi

BNP Paribas Cardif publie les données 2019 et 2020.

Description des évolutions

Voir 3.3.2. Explication des résultats

3.3. Résultats (2)

3.3.1. Communication des résultats

BNP Paribas Cardif publie les résultats par classe d'actifs : Actions, d'une part, Obligations d'entreprise, d'autre part

3.3.3. Suivi historique

Période de suivi

BNP Paribas Cardif publie les données 2019 et 2020.

Description des évolutions

"Les températures de la méthodologie CIA ont baissé par rapport à 2020." (Rapport Art. 173, p.50)

Précisions sur la comparabilité des résultats



"Cette réduction est liée à des ajustements méthodologiques visant à mieux intégrer les scénarios climatiques sous-jacents." (ibid., p.50)

4. Explications propre à chaque estimation d'impact des émetteurs

4.1. Méthodes et indicateurs (1)

4.1.1. Méthode / outil utilisé

Calcul des émissions évitées

Description de la méthode

BNP Paribas Cardif décrit la méthode utilisée par Trucost pour quantifier les émissions évitées par les obligations vertes détenues par l'entreprise :

"Le calcul des émissions évitées prend en compte l'ensemble du cycle de vie du projet :

- La construction : fournisseurs, matériaux...
- L'exploitation : consommation énergétique
- La fin de vie du projet : gestion des déchets, recyclage.

Le calcul annualise ensuite les émissions évitées selon l'échéance de l'obligation. Les émissions sont enfin mises en perspective par rapport à un indice de référence, par exemple, le mix énergétique du pays, afin d'obtenir un différentiel correspondant aux émissions évitées." (Rapport Art. 173, Annexe 4, p. 84)

4.1.3. Explication des choix

Choix de l'indicateur :

"BNP Paribas Cardif justifie le choix de l'indicateur d'émissions évitées par la nature des projets financés par les obligations vertes détenues par l'entreprise : Les obligations vertes détenues par BNP Paribas Cardif financent principalement des projets en lien avec des infrastructures vertes, les bâtiments verts et les énergies renouvelables. BNP Paribas Cardif a souhaité quantifier les émissions de gaz à effet de serre évitées pour ses obligations vertes." (Rapport Art. 173, p. 70)

6. Plan d'amélioration continue

6.1. Limites

6.1.2. Des méthodes utilisées

Identification des potentielles limites, biais et angles morts de méthodes

Empreinte carbone (Scope 1 + 2, Scope 1 + 2 + 3) :

"La baisse de l'empreinte carbone relative à la valeur d'entreprise (VE) peut en partie être influencée par les évolutions du marché :

- une hausse de la capitalisation vient augmenter la valeur d'entreprise toutes choses égales par ailleurs, et diminuer l'empreinte carbone; à l'inverse,
- une baisse des marchés, et donc celle de la capitalisation d'une entreprise peut en partie provoquer la hausse de l'empreinte carbone." (Rapport Art. 173, Annexe 4, p. 83)

Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3) :

"La prise en compte du scope 3 peut donner lieu à des comptages doubles ou triples dans le cadre de l'évaluation d'un portefeuille financier multi-secteurs. L'empreinte carbone des portefeuilles est alors surestimée." (ibid., p.83)



Part Verte :

BNP Paribas Cardif ne mesure pas réellement la part verte de ses portefeuilles. En effet, les résultats obtenus "expriment une mesure d'éligibilité basée sur les activités économiques dans la classification européenne « NACE » selon la méthodologie de Trucost. En effet, il ne s'agit pas encore d'une mesure totale d'alignement étant donné que la méthodologie de la taxonomie européenne n'est pas encore stabilisée." (ibid., p. 68)



Pilier IV | Transparence & Communication

Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients

1. Format et efforts de présentation de l'exercice

1.1 Consolidation des informations relatives au climat

1.1.1 Forme du rapport

Les informations relatives au climat sont intégrées dans le rapport Article 173-VI de l'entité, qui présente les résultats de la politique d'investissement responsable de BNP Paribas Cardif

1.2 Structure de publication des informations

1.2.2 Table de concordance

BNP Paribas Cardif publie un tableau de correspondance entre son rapport 173 et les recommandations de la TCFD (Voir Tableau, Rapport Art. 173, p. 40 et p.77)

L'entreprise publie également une table de correspondance entre son rapport et les dispositions de l'article 173 - VI de la LTECV (Voir Tableau, Rapport Art. 173, p.78)

1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs

1.3.2. Liste / tableau des KPI et résultats d'analyses

BNP Paribas Cardif récapitule les indicateurs climat appliqués à ses investissements dans un tableau (Voir Tableau, Rapport Art. 173, p.45)

Par ailleurs, l'assureur publie un tableau de synthèse des résultats obtenus par les différents indicateurs (Voir Tableau, *ibid.*, p.46)

1.4. Visualisation des enjeux et des structures

1.4.1. Actifs

BNP Paribas Cardif présente l'allocation des actifs du fonds général en France dans un graphique (Voir Graphique, Rapport Art. 173, p. 9)

1.5. Éléments de pédagogie

1.5.1. Sur les enjeux climatiques

BNP Paribas Cardif fait correspondre le plus possible ses informations aux futures obligations réglementaires relatives à l'Article 29 LEC.

1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés

Les informations relatives aux méthodologies sont explicitées soit en encarts dans le corps du texte, soit en annexe.



2. Communication sur le climat

2.1. Stratégie de communication (relative au climat)

2.1.1. Stratégie de communication

"BNP Paribas Cardif dialogue et interagit en responsabilité et en transparence avec ses parties prenantes externes." (Rapport Art. 173, p. 14)

2.1.2. Leviers de communication

"C'est dans ce cadre que se déploient les prises de paroles publiques de l'entreprise, sur de nombreux supports et s'adressant à divers publics (lettres d'information aux clients, communiqués de presse, publications sur les réseaux sociaux, etc)." (Rapport Art. 173, p. 14)